GILLES DORIVAL

L'argument de la réussite historique du christianisme

POSITION DU PROBLÈME

Pour les auteurs de l'Antiquité chrétienne, deux considérations démontrent la vérité du christianisme : d'abord le fait que les prophéties des Hébreux et du Christ se soient réalisées dans l'histoire chrétienne ; ensuite le fait que le christianisme ait réussi, ce qui prouve qu'il est assisté par Dieu. Ces deux arguments ont traversé les siècles. Il suffit de penser à Blaise Pascal pour l'argument des prophéties. De son côté, François Mauriac est un bon exemple d'une reprise – à la fois convaincue, ironique et un peu perverse, bien à l'image du personnage –, de l'argument de la réussite. Il disait à peu près ceci de l'Église catholique : ce qui prouve qu'elle détient la vérité, c'est que, malgré les fautes et les horreurs qu'elle a accumulées à travers les siècles, elle subsiste encore.

L'origine de l'argument des prophéties n'est pas difficile à déceler. Les auteurs chrétiens la signalent eux-mêmes, quand, comme Origène dans le *Contre Celse* (liv. VII 2-17 ; VIII 45-47), Eusèbe dans la *Préparation évangélique* (liv. IV-VI), Théodoret dans la *Thérapeutique des maladies helléniques* (liv. X), ils opposent à la fausseté des oracles païens la vérité des prédictions chrétiennes : l'argument consiste à retourner contre les païens un argument d'origine païenne. La question

se pose donc de savoir si, de la même façon, l'argument de la réussite du christianisme ne serait pas la rétorsion d'un argument païen. Toutefois, avant d'examiner cette suggestion, il est utile de présenter plus en détail l'argument lui-même[1].

L'ARGUMENT DE LA RÉUSSITE DU CHRISTIANISME

La formulation de l'argument de la réussite a connu des variations à travers les siècles, d'Origène à Théodoret. Chez les auteurs les plus anciens, il est encore partiellement lié à l'argument des prophéties, alors que ce lien disparaît par la suite. Commençons par Origène. Ce dernier utilise l'argument tout au long de sa vie. On le trouve attesté tant dans le *Traité des Principes*, écrit à Alexandrie avant 231, que dans le *Contre Celse*, qui date de la fin de la vie d'Origène, vers 250. La seconde partie du *Traité des Principes* (II 4-IV 3) est consacrée à l'examen de neuf questions particulières. La dernière concerne les Écritures (IV 1-3). Origène veut démontrer qu'elles sont divinement inspirées. Pour cela, il utilise deux arguments. Avant de manier l'argument traditionnel de la réalisation des prophéties (IV 1, 3-6), il écrit ceci :

« Des législateurs en grand nombre ont existé chez les Grecs et les barbares ainsi que des docteurs et des philosophes innombrables, qui promettaient d'affirmer la vérité, mais nous n'avons gardé mémoire d'aucun législateur qui ait pu mettre dans l'âme des peuples étrangers une disposition de zèle propre à leur faire recevoir volontiers ses lois ou à défendre celles-ci de tous leurs efforts. Aucun donc n'a pu introduire ni faire croître ce qui lui semblait être la vérité, de façon à faire parvenir sa science, ou sa conviction, auprès de tous les hommes, je ne dis pas chez de nombreux peuples étrangers, mais pas même chez un seul. Et de fait les législateurs,

1. Je remercie Pier Franco Beatrice, Jean Bouffartigue, Annick Martin, Luce Pietri pour leurs utiles suggestions lors du colloque.